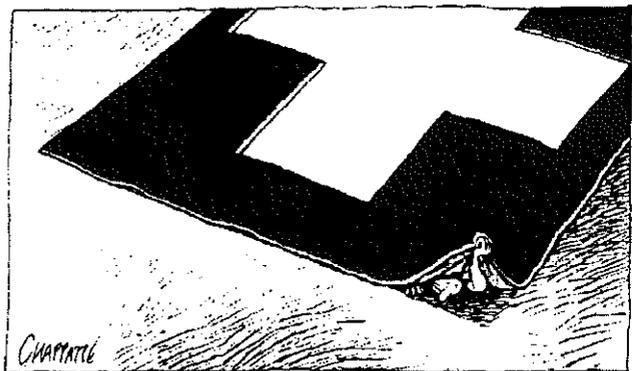
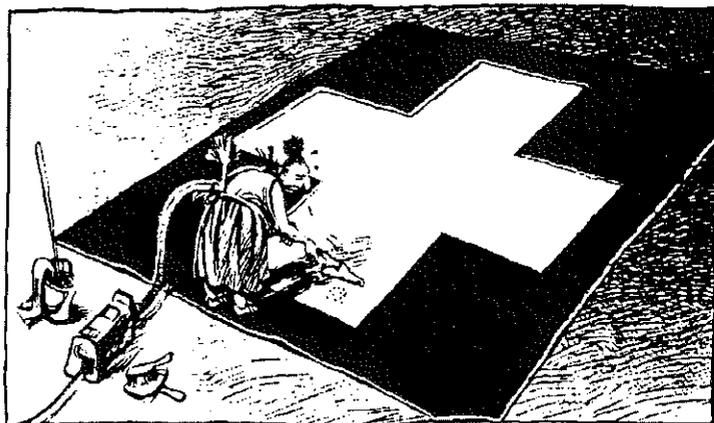


VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

les sans-papiers:



CHAPATTE

Sans-papiers
Le débat
est lancé

6^{ème} révision
de la loi
sur l'asile
Le travail de
démolition
se poursuit

Conditions
d'accueil
Les mésaventures
d'un requérant
algérien

Dessin: Chappatte
«Le Temps» 21.8.01

N° 84 - septembre 2001



VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Fax (022) 807 07 01

E-mail: vivre.ensemble

@worldcom.ch

Comité de rédaction:

Yves Brutsch, Françoise

Jacquemettez, Françoise

Kopf, Danielle Ohenin-

Girard, Christophe

Tafelmacher, Marianne

Waeber

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Viver Fr. 20.- au

CCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cpl.

401612.290090-6/8440

5 numéros par an

A nos abonnés

Un bulletin de versement accompagne ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre appel, ils nous évitent des frais supplémentaires.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordonnées et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8

3011 Berne

Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

c/o Café-TeaRoom Samawal

1 rue des Armes

2502 Bienne

Tél. 032/323 88 81

Office de consultation sur l'asile

41 rue de Moral

2501 Bienne

Tél. 032-323 20 12

Permanence: Mercredi 10h-12h

FRIBOURG

Bureau de consultation juridique Caritas Suisse/Eper

2 rue du Boizel

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 02

Permanence: du lundi au jeudi de 9h à 12h

2 rue du Boizel à Fribourg

GENÈVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-807 07 00

ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6833 Valallo

Ufficio svizzero

accoglienza profughi

19 via del Sole

6963 Pregassona

Tél. 091-971 27 02

NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686

2300 La Chaux de Fonds

Permanence: mardi 19h-20h

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

27 avenue des Mayennais

Case postale 280

1951 Sion

Tél. 027-323 12 16

Comité valaisain pour la

défense du droit d'asile

Case postale 281

1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique

aux exilés (SAJE)

4 rue Eining

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 51

Permanence:

lundi 18h-20h

mercredi 18h-20h

Centre d'accueil

ARAVOH-ELISA-SAJE

(pour le centre d'enregistrement)

50 rue de Moutier

1337 Valloirbe

Tél. 021-843 21 25

De quoi avons-nous peur ?

Editorial

Une nouvelle révision de la loi sur l'asile est en route, dont l'un des axes consiste à pousser encore plus les réfugiés déboutés à «disparaître» dans la clandestinité (voir p. 9). Car notre société a besoin de ces esclaves modernes que sont les sans-papiers. Mais depuis quatre mois, le courage de ceux qui sont sortis de l'ombre, a mis à nu l'hypocrisie de cette politique.

Emmenés par un Pascal Couchepin toujours aussi méprisant, la droite et les milieux patronaux, qui profitent depuis tant d'années de cette main-d'oeuvre bon marché, s'opposent à toute régularisation. Pour défendre le statu quo l'argument est toujours le même: cela créerait un appel d'air, une situation incontrôlable. «Si nous régularisons 300'000 clandestins, il en viendra 300'000 autres» [position de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) rapportée par «Le Temps» du 10.8.01].

La bêtise, ici, atteint son comble. Même en s'arrêtant au seul argument économique (il y en a d'autres), il faut répéter qu'il ne tient pas la route. Car si nous régularisons les sans-papiers, cela ne créera aucun vide. Ils sont déjà ici, ils occupent leurs places de travail, et ils continueront à le faire, de sorte qu'il n'y aura personne à remplacer. Par leurs propos, les partisans du statu quo ne cherchent qu'à jouer sur la peur de l'invasion. Une tactique qui a si bien réussi aux démolisseurs du droit d'asile, toujours prompts à évoquer le risque d'un afflux incontrôlable pour justifier de nouvelles restrictions.

Dans le domaine de l'immigration pourtant, tout est sous contrôle depuis longtemps, et les besoins de l'économie régulent à la perfection le nombre des sans-papiers, bien plus que les contrôles aux frontières qui poussent les migrants dans les bras des filières mafieuses. S'il y a 300'000 sans-papiers (et pas 3 millions), c'est parce qu'il y a 300'000 postes de travail (et pas 3 millions) qui ne trouvent pas preneur sur un marché strictement contingenté qui interdit, pour des motifs racistes, l'engagement de travailleurs en dehors de l'Europe occidentale. Ceux qui, dans le tiers-monde, rêvent de mieux vivre, savent bien que l'immigration n'a de sens que s'il y a du travail. L'immigration clandestine reste donc canalisée par cet impératif, c'est à dire par nos besoins.

Agiter l'épouvantail de l'immigration incontrôlée est peut-être habile pour manipuler une opinion publique mal informée, mais cela ne change rien à la réalité. Les obsédés du verrouillage des frontières et de la forteresse Europe font fausse route. De la même façon que la suppression des visas n'a pas entraîné de mouvements massifs de population entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, l'ouverture des frontières et la libre circulation, que prône le mouvement des sans-papiers (voir p. 4), ne verra pas arriver chez nous «toute la misère du monde». Simplement, ceux qui font ici le travail dont nous ne voulons plus retrouveront, avec le droit de vivre au grand jour, un peu de dignité. Et nous avec.

Vivre ensemble

VAUD, FRIBOURG, LA CHAUX-DE-FONDS

Les sans-papiers forcent le débat

Au moment où le débat entourant les sans-papiers s'amplifie, nous avons voulu donner la parole à l'un des animateurs du mouvement pour lui demander de replacer ce sujet dans un contexte plus large. Jean Kunz, syndicaliste de longue date, nous explique ici qu'une solution globale passe par la libre circulation. Une liberté de mouvement dont un expert comme Jean-Yves Carlier, professeur de droit à Louvain, explique depuis longtemps qu'elle est la seule façon de combattre les filières criminelles et de rétablir la légalité, sans pour autant conduire à la moindre «invasion». Seuls restent, en effet, ceux auxquels l'économie locale permet de gagner leur vie. (Red.)

Lausanne, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, les Collectifs et Mouvements de soutien en faveur des sans-papiers se développent et se renforcent en Suisse, dans un combat mené depuis plus de quatre mois. Cette lutte permet d'amener en plein jour une réalité cachée et d'imposer l'obligation d'une réponse politique au niveau national.

Désormais, plus personne n'ignore la problématique des sans-papiers. Le constat est évident: la soi-disant politique de contrôle des flux migratoires est un échec. La politique migratoire de la Suisse est une fabrique de sans-papiers. Elle les soumet pieds et poings liés aux conditions de précarité et d'exclusion les plus douloureuses, utilisés comme main-d'œuvre que notre système économique exploite à merci, en violation des droits les plus élémentaires de la personne humaine.

Un Etat bunker

Depuis toujours, l'homme se déplace pour subvenir à ses besoins, pour fuir les guerres, pour se protéger des catastrophes naturelles. En Suisse comme en Europe, on a depuis l'avant-guerre transformé l'Etat-nation en bunker. Dans les années septante, une vague d'initiatives xénophobes et racistes, bien que rejetées de justesse par le peuple, ont poussé le Conseil fédéral à développer une politique de plus en plus restrictive et répressive en matière de migration: révisions successives des lois sur l'asile et des étrangers, introduction des contingents de main d'œuvre étrangère, application des mesures de contrainte. En réalité, ces mesures renforcent le patriotisme chauvin. Elles servent de fait à poursuivre la politique de la peur

Art. 13 de la déclaration universelle des droits de l'Homme

- (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
- (2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

de l'étranger (Ueberfremdung) et avivent la xénophobie latente. La perspective d'ouverture des frontières dans le cadre de la Communauté européenne ne va rien changer à la situation de la

migration en Suisse, bien au contraire. Les salarié-e-s de la communauté étant de moins en moins nombreux à vouloir venir travailler en Suisse, ce sont les migrants extra-communautaires qui vont se trouver face à un nouveau mur de dispositions légales de plus en plus discriminatoires et policières, leur refusant toute possibilité d'intégration et les poussant dans la clandestinité.

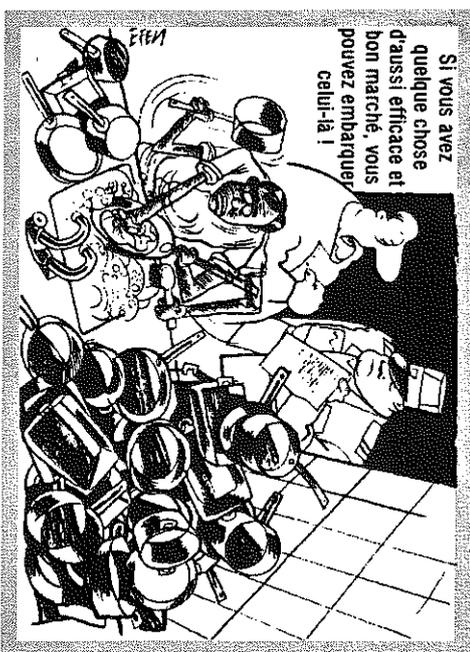
Abolir les discriminations

Pour rompre avec cette logique, nous devons clairement présenter une alternative politique qui passe par l'abolition des mesures de contrainte et des lois discriminatoires avec, comme perspective, l'introduction de la libre circulation des personnes au niveau mondial. Cette proposition provoque bien sûr la crainte de nombreux salarié-e-s, crainte à laquelle nous nous devons de répondre clairement. Aujourd'hui, la détérioration des conditions de travail est provoquée avant tout par l'agressivité du

libre en rien au dumping social, comme veulent nous le faire croire nos autorités, le patronat et certains responsables syndicaux.

Lutter contre le dumping social

La lutte contre le dumping social doit être menée par le combat social de tous et toutes, en revalorisant les conditions de travail, salariales et sociales minimales pour permettre à chacun de subvenir à ses besoins. Il faut donc intervenir au niveau légal et contractuel pour poser des conditions cadres pour toutes et tous



les salarié-e-s de tous les secteurs et changer leur quotidien: plus de salaires de misère inférieurs à Fr. 3000.- net, réduction généralisée du temps de travail à 35 heures pour permettre le partage des tâches et la vie de famille, retraite dès 60 ans. Le dumping salarial, c'est ce qui se fait aujourd'hui en haut des salarié-e-s à des contrats précaires pour des salaires de misère ou obligent

Art. 23 de la déclaration universelle des droits de la personne

- (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
- (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous les autres moyens de protection sociale.
- (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

des femmes à faire des ménages dans la clandestinité, pour une bouchée de pain. La seule réponse cohérente à cette réalité est bien la suppression du pouvoir de la police des étrangers et des lois

discriminatoires qu'elle applique avec zèle. Cette politique doit faire place à la libre circulation, première étape d'une réelle politique d'intégration, en respect du droit de vivre en famille et de l'égalité de traitement. Quant au dumping social, il ne sera combattu que par la prise en charge par les travailleurs et travailleuses du contrôle des conditions sociales de toutes et de tous.

Opposons la solidarité des salariés-e-s ! Suisses ou immigrés, hommes ou femmes, luttons ensemble pour une société plus juste dans une autre Suisse, un autre monde où chacun a droit à un travail et un revenu décent, sans distinction de son origine, dans le respect des droits fondamentaux.

Jean Kunz

TÉMOIGNAGE

Une vie au noir

Je suis venue en Suisse en 1991 avec un visa. Je suis partie de Serbie parce qu'une fois fini l'école, je n'arrivais pas à trouver du travail. En Suisse, j'ai finalement trouvé du travail dans un bistro, pour 3 fr. de l'heure, et en payant mon repas de midi. Je travaillais au noir

mais le patron me disait qu'il payait mes charges sociales; en fait il me retenait les cotisations sur le salaire sans me les reverser. Je travaillais de 6 heures à 16 heures, après quoi j'avais une pause d'une heure et je reprenais à 17 heures pour terminer à minuit ou à 1 heure, une fois que le bistro était vide. J'ai travaillé presque deux ans chez le même patron, dans les mêmes conditions, jusqu'au jour où il m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi.

En 1995, j'ai décidé de changer d'en-droit pour apprendre un peu le français. Je suis arrivée à Estayer, et j'ai été engagée pour l'été dans un restaurant. J'étais de nouveau au noir, mais dans des conditions un peu meilleures, grâce à des amis suisses qui m'ont aidée en parlant au patron. Mon patron m'a dit qu'il allait faire les démarches pour obtenir un permis pour moi, mais en 95, ce n'était plus possible; à cause de la guerre, on ne pouvait plus recruter de travailleurs venant d'ex-Yugoslavie. J'ai travaillé au noir, pour surrire, pour payer mon appartement, pour payer mon assurance maladie.

Une exploitation sans fin

Dans ce restaurant, je travaillais toute la journée et j'avais donc assez d'argent pour me payer l'assurance. Mais après deux ans et demi, j'ai de nouveau déménagé et je n'avais plus assez d'argent pour ça. J'étais censée travailler de 6 heures à midi, mais je restais souvent quelques heures de plus pour faire le nettoyage, pour laver les nappes et les serviettes, pour préparer le bistro pour le soir. Les heures en plus n'étaient pas payées, car mon patron estimait que je n'avais pas fini mon boulot, que je ne le faisais pas assez vite. Je recevais 13 fr. de l'heure. Je ne payais pas mes impôts, car le patron me disait que c'était mieux pour moi, étant serbe, de rester au noir. Un jour des contrôles ont commencé dans le restaurant et le patron m'a dit que c'était mon dernier jour, que je ne pouvais pas rester là-bas, car sinon la

police allait venir à cause de moi. Il a ajouté que j'aurais de nouveau une place quand j'aurais obtenu des papiers.

Une vie solitaire

En Serbie, il y a tellement de pauvreté que beaucoup de gens ne travaillent pas. Tout est détruit. Quand j'ai cent francs de côté, je l'envoie à ma famille, pour payer le téléphone et l'électricité. Toute ma famille est là-bas et je suis toute seule ici. J'envoie un peu d'argent pour qu'ils puissent s'arranger pour surrire. Je n'ai pas vu ma famille depuis que je suis ici. Je n'ai pas de papiers, je ne peux pas me permettre de quitter la Suisse. Je vois seulement des photos qu'ils m'envoient, ou des cassettes. Il y a des choses qui me font tellement mal. La distance a changé nos rapports. On ne parle plus que quelques minutes au téléphone. Ils ne savent pas que je suis ici au noir, je ne veux pas leur donner plus de soucis.

Maintenant je suis ici à St-Paul et on verra ce qui va se passer. On a rien à perdre. Peut-être qu'on va gagner quelque chose, mais à perdre, on a rien. J'aimerais un permis de séjour pour vivre tranquillement, pour être en ordre ici, pour avoir une vie un peu plus calme, plus sûre. Quand je travaille, j'essaie de me cacher pour rentrer à la maison, pour que peu de monde me voie. Je travaille maintenant chez des priés. C'est un ami suisse qui m'arrange ça; il est ma garantie pour un peu plus de respect.

Nadezda Bankovic - extraits du site du Collectif de Fribourg (www.sans-papiers.ch)

Réponses à des idées reçues

«Ils ne jouent pas franc jeu»

Les sans-papiers sont dans la grande partie des cas entrés en Suisse avec des papiers (saisonniers, étudiants, requérants d'asile). C'est la loi qui les a fabriqués sans-papiers. Ces personnes n'ont donc pas joué un quitte ou double en se cachant comme clandestin et en espérant une régularisation future.

«Les légaliser serait une démission de l'Etat»

Délivrer des papiers n'est pas une démission de l'Etat, mais une prise en compte du fait que des lois produisent des situations dramatiques et inacceptables. Nul ne peut tolérer l'apartheid de fait qui en découle entre droits et sans-droits, exploitables à merci.

«Cela créera un nouvel afflux»

Une régularisation n'implique pas forcément une nouvelle vague d'arrivée de clandestins. Tout dépend en effet d'un changement de législation pour ne plus fabriquer ces sans-papiers. Ce sont tous les murs qui ont été érigés autour de la Suisse qui conduisent à la clandestinité des populations qui, auparavant, se déplaçaient légalement: travailleurs, étudiants, voyageurs, etc.

«La loi est dure, mais c'est la loi»

Si les lois étaient immuables, nous serions toujours sous l'Ancien Régime. Ce que les hommes font, les hommes sont capables de le défaire. L'éclairage sur les sans-papiers de Bellevaux, de Saint-

Paul et de Neuchâtel doit nous faire prendre conscience de l'iniquité des lois concernant l'immigration et l'asile.

«L'Etat ne peut déroger à la loi»

La Confédération sait très bien déclarer des mesures comme l'«action humanitaire 2000», qui vont au-delà de la loi et sont arbitraires pour les personnes qui sont déjà reparties ou qui sont arrivées juste trop tard pour en bénéficier.

«Il faut verrouiller les frontières»

La fermeture des frontières et la politique d'immigration zéro sont un échec retentissant. Sans compter qu'il rend la vie impossible à ces populations, cette politique enrichit les passeurs, augmente les décès aux frontières; et lors des renvois permet de nombreuses atteintes aux droits de l'homme.

«Le dumping continuera»

C'est parce qu'il n'a pas de papiers ou pas de permis de travail que le migrant peut être exploité. Les gestionnaires du pouvoir, les Etats, en appliquant cette politique de non droit, créent les conditions de l'exploitation, se rendent complices des employeurs qu'ils dénoncent par ailleurs. Si le but est vraiment d'en finir avec le travail clandestin, la solution réside alors dans l'octroi du droit au séjour et au travail, qui permettrait entre autres aux sans-papiers de dénoncer les employeurs sans se retrouver menottés dans l'avion le lendemain.

VE d'après un texte d'Yves Saeney, 7/01

MODIFIER LA LOI POUR EXCLURE ENCORE MIEUX LES RÉFUGIÉS

Le travail de démolition continue

Comme l'avait promis Jean-Daniel Gerber dès son arrivée, alors que la 5^{ème} révision du droit d'asile n'était même pas encore bouclée, une 6^{ème} révision a été mise en route cet été qui nous promet encore plus d'exclusion et de marginalisation. Axes majeurs de ce nouveau projet: renvoyer toujours plus de requérants vers les pays tiers et jouer sur les mécanismes de financement pour obliger les cantons à limiter les autorisations de travailler et à exécuter sans faille les décisions de renvoi de l'Office fédéral des réfugiés (ODR).

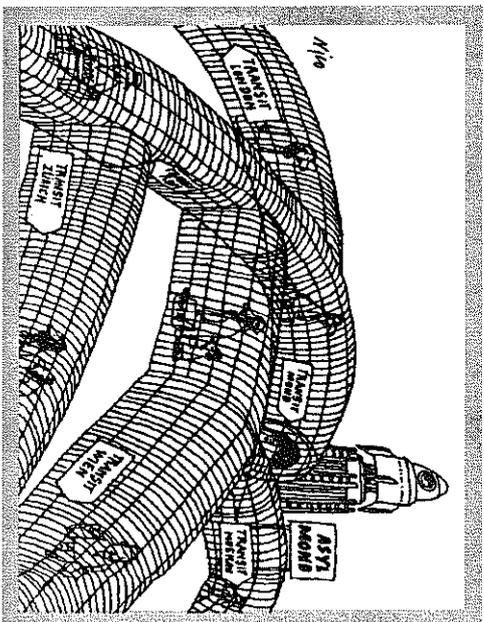
Comme à son habitude, le projet élaboré par l'ODR et soumis actuellement à consultation reprend les idées avancées par l'Union démocratique du centre (UDC) en améliorant leur mise en oeuvre pour les rendre praticables. On se souvient que la dernière révision avait élargi les clauses de non entrée en matière peu après

le rejet de l'initiative «contre l'immigration clandestine», une initiative UDC rejetée en 1996. Cette fois-ci, les autorités fédérales n'attendent même pas que le peuple se prononce sur la nouvelle initiative «contre les abus dans le droit d'asile», en elle-même irréalisable, pour reprendre l'idée centrale: exclure autant que faire se peut les requérants qui ont transité par d'autres pays.

Nouveauté: les Etats tiers «sûrs»

Le projet de loi propose de dresser une liste de pays tiers considérés comme «sûrs» pour justifier le renvoi lorsque le requérant les aura traversés. L'exigence d'un séjour en transit de quelque vingt jours est abandonnée pour faciliter ces renvois, qui feront l'objet d'une nouvelle catégorie de décisions de non entrée en matière. Seul obstacle, rien ne garantit que ces Etats tiers «sûrs», dont la désignation sera sans doute aussi arbitraire que celle de l'Algérie et l'Angola, déclarés pays d'origine «sûrs» en 1991 (avant d'être tardivement révoquée), voudront reprendre les intérêts, ce qui obligera sans doute à entrer tout de même en matière sur bon nombre de cas.

Mais idéalement, l'intention est claire et l'objectif recherché depuis longtemps: placée au coeur de l'Europe, la Suisse pourrait théoriquement se dé-



charger de tous ceux qui arrivent par voie terrestre, la voie des airs étant par ailleurs solidement contrôlée. Comme le dit le Conseil fédéral (à propos de la seule initiative UDC !), il s'agit là d'une véritable rupture avec la tradition humanitaire de la Suisse.

Faire pression sur les cantons

Sachant bien que ces mécanismes de reprise ont peu de chance de se réaliser à grande échelle (le taux de reprise entre les Etats qui appliquent les conventions de Schengen et de Dublin n'est que de quelques pour-cent), le projet revient à d'autres idées présentées l'année dernière dans un rapport sur le financement de l'asile co-signé par le directeur de l'ODR et la conseillère d'Etat UDC Rita Fuhrer. Il s'agit en bref de jouer sur le subventionnement pour contraindre les cantons à plus de rigueur. C'est ainsi que le canton qui accordera des autorisations de travailler aux requérants d'asile sera pénalisé.

Pousser aux départs

En outre, à l'avenir, l'ODR ne remboursera plus l'assistance des réfugiés déboutés en fonction de la durée effective du séjour (jusqu'à l'exécution du renvoi), mais uniquement sur la base de la durée moyenne. En clair, le canton qui en-

verra sa police dès le premier jour et qui, faute de laisser-passer, saura convaincre les intéressés de «disparaître» (pour agrandir le cercle des sans-papiers, ici ou ailleurs...) pourra garder l'argent dans sa cagnotte. Celui qui dépassera la durée moyenne, devra par contre financer lui-même les mesures d'assistance. Une mesure d'inclination financière, qui nous rappelle que Jean-Daniel Gerber et le responsable des finances de l'ODR,

Autres «réjouissances» au programme

En dehors des propositions touchant le renvoi sur les pays tiers, le financement de l'asile et l'octroi de permis B, le projet contient encore toute une série de mesures prévoyant :

- La notification directe aux requérants des décisions de non-entrée en matière, sans tenir compte d'un éventuel mandataire.
- La légalisation des examens médicaux pour établir l'âge des mineurs, sans s'occuper de leur fiabilité.
- La restriction du choix de l'assurance et du médecin pour les requérants, la solution «la plus avantageuse» devant être retenue, sans garantie touchant à la qualité.
- La transformation du prélèvement de 10% du salaire sur un compte de sûreté, en une taxe spéciale non remboursable.
- L'élargissement de la possibilité de transmettre des données personnelles à d'autres Etats, y compris la prise de contact avec l'Etat d'origine pour obtenir un laissez-passer sans attendre l'issue d'un éventuel recours.
- La création d'un motif de détection pour les cas d'aéroport, même si l'intéressé ne fait pas opposition à son renvoi (!)

Jörg Frieden, nous sont venus de la Banque Mondiale où l'on connaît bien les effets dévastateurs des programmes d'ajustement structurels, imposés au tiers-monde par le FMI à coup d'ultimatums financiers. Reste à savoir si les

cantons accepteront de se laisser ainsi infantiliser dans cette mise en compétition récompensant les plus zélés.

Cas humanitaires en question

Mis à part ces deux volets, il faut s'attendre à des discussions nourries autour du règlement des cas humanitaires. Pour les requérants d'asile, l'ODR aimerait revenir à l'octroi de permis B, comme il y a deux ans, mais en fixant dorénavant à six ans (au lieu de quatre) la durée minimale de la procédure. Une limite qui devrait réduire considérablement le nombre de ces permis. Pour ceux qui ont obtenu l'admission «provisoire», dont on sait qu'elle est souvent définitive, l'ODR prévoit le passage automati-

que au permis B lorsque l'admission durera plus de six ans. Mais il y a deux «mais». Tout d'abord, l'ODR annonce simultanément son intention de passer ces cas au crible pour lever l'admission avant la limite des six ans, partout où ce sera possible. Ensuite, il faut bien voir que ceux dont l'intégration est la meilleure, obtiennent le permis B sans attendre six ans d'admission (qui s'ajoutent à la durée de la procédure d'asile).

Il s'agit donc essentiellement pour la Confédération de transférer sur les cantons des cas d'assistance à long terme, et il est peu probable que ceux-ci se rallient à cette belle idée.

Yves Brutsch

Solidarité

SURVIVANTS DE SREBRENICA

Une marche contre l'oubli

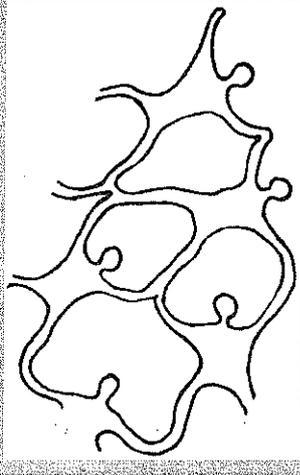
Du 14 au 16 juillet dernier, une trentaine de personnes ont marché d'Yverdon à Berne, en solidarité avec les survivants de Srebrenica. La distance parcourue symbolise les 80 km franchis par les hommes lors de leur fuite de cette «zone de sécurité», que l'ONU avait promis de protéger et qui a été abandonnée aux forces serbes le 11 juillet 1995.

Presque tous les Srebreniciens qui vivent actuellement en Suisse, sont des survivants de la marche de 1995. Près de 10'000 de leurs compagnons ont perdu la vie, dans ce qui a été le pire acte de génocide perpétré en Eu-

rope après la seconde guerre mondiale. Leur avenir reste extrêmement précaire, si la majorité d'entre-eux bénéficient de permis F et B, quelques centaines de survivants (qui ont vécu des situations similaires) peuvent être renvoyés en Bosnie du jour au lendemain.

Mais dans les banlieues de Sarajevo ou Tuzla, les survivants de Srebrenica sont chassés au fur et à mesure du retour des anciens propriétaires; du fait que la Bosnie (dite Musulmane) respecte les Accords de Dayton reconnaissant leur

droit au retour dans leur commune d'origine, contrairement aux autorités de Bosnie serbe et d'Herzégovine. Les autorités des cantons de Vaud et Genève ont bien compris cette situation et gèlent les renvois, mais ce n'est pas le cas dans d'autres cantons où les Srebreniciens ne jouissent d'aucune compassion.



Un moment privilégié

Marcher avec les Srebreniciens, c'est entrer dans toute cette problématique. C'est aussi découvrir des parcours individuels très riches d'enseignements. La marche est vraiment un moment privilégié de partage et de solidarité. La beauté des paysages traversés, notamment le cheminement le long des rives des lacs de Neuchâtel, Morat et Wolhensee, ainsi que de l'Aar, contribue à donner malgré tout, une dimension très agréable à ce parcours. Après des escalades à Estavayer-le-Lac et Nant (au pied du Vuilly), notre petit groupe est arrivé à Berne, le lundi 16 juillet, où nous avons remis notre pétition signée par 7.500 personnes, à la Commission des pétitions du Conseil national.

Gel des renvois demandés

Dans notre lettre d'accompagnement, nous demandons aux autorités fédérales une rencontre pour tenter d'obtenir d'une part le gel des renvois des Srebreniciens, et d'autre part la création d'un groupe d'étude autour de la problématique du retour (volontaire) à Srebrenica. Sans oublier aussi le droit au travail et à la formation professionnelle et aux études. Humainement et politiquement, il est intolérable que des centaines de criminels serbes, qui ont participé au génocide de juillet 1995, contrôlent toujours la région de Srebrenica, alors que leurs exactions sont largement reconnues et condamnées par les lois internationales. Il y a là une contradiction évidente, marquée par l'impunité dont jouissent jusqu'à présent Karadzic et Mladic.

Des victimes oubliées

Les victimes du génocide sont oubliées par les instances internationales. La grande majorité, surtout des mères seules avec leurs enfants, ont sombré dans la misère et de plus en plus, elles espèrent pouvoir émigrer aux Etats-Unis, faute d'une perspective de retour à Srebrenica. Pourtant, des ONG élaborent des projets de retour à Srebrenica et une centaine de familles bosniaques vivent sous tente dans la campagne environnante, alors qu'à Srebrenica même une dizaine de familles (qui ont fui en 1992) se sont réinstallées très discrètement. Pour 2002, nous espérons une participation plus importante, tant suisse que bosniaque, à notre marche.

Ivar Pettersson - Association des survivants de la Drina-Srebrenica

Quelques réflexions personnelles sur l'asile

TÉMOIGNAGE D'UNE PRATICIENNE

Au terme de plus de cinq années passées à l'Office de consultation sur l'asile (OCA) de Biemme, Françoise Evéquoz - membre de notre comité de rédaction - a quitté son poste fin juin pour se diriger vers d'autres activités. Avec beaucoup d'intelligence, de volonté et de ténacité, elle a mis sur pied durant cette période passée de nombreux projets pour les réfugiés (émission de radio, cours de français, formation professionnelle, centre de rencontre multiculturelle...). Ses connaissances approfondies des structures d'hébergement pour requérants d'asile, ses contacts quotidiens tant avec ces derniers qu'avec les personnes chargées de les accueillir, l'ont amenée à s'intéresser sur le bienfondé du système d'accueil et d'aide mis en place par la Suisse. Voici le texte qu'elle a rédigé à l'occasion de son départ. (rééd)

Une expression très actuelle dans le contexte de l'asile est **politique de dissuasion**, le but étant de montrer que la vie est difficile en Suisse et



donc de faire en sorte que les demandeurs d'asile n'y viennent pas ou alors qu'ils s'en aillent au plus vite dans leur pays ou dans un pays tiers (d'où les programmes pour le Canada, l'Australie ou les Etats-Unis). Seulement, ce n'est pas si simple de les renvoyer dans des pays en guerre, en conflit etc. Ce qui a souvent comme conséquence que

les personnes admises provisoirement vivent de nombreuses années en Suisse, avec un statut incertain qui peut être prolongé de six mois en six mois et dont l'issue n'est jamais claire.

Le message officiel dit: pas d'intégration des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement. Pour tant le canton de Berne place les demandeurs d'asile dans les communes, ce qui peut être une très bonne solution. Les habitants des villages pensent évidemment: «ils sont ici, ils n'ont qu'à s'adapter à notre vie et à s'intégrer, puisqu'ils vivent chez nous». Et ils ont en partie raison. Je pense que même pour les exilés qui vivent pour une période limitée en Suisse, il est important qu'ils y trouvent leur place et créent des liens. Qu'ils ne soient pas seulement «parqués» jusqu'à leur départ et qu'ils puissent mener une vie normale.

Mais le problème est justement le double discours: d'un côté le discours politique clair de non-intégration des demandeurs d'asile et de l'autre le discours du quotidien qui dit intégration. Ainsi quoique fasse une personne qui se réfugie en Suisse pour demander l'asile, elle sera en face à l'une ou l'autre des logiques.

La non-intégration: une absurdité

Afin d'empêcher l'intégration, on place d'abord les candidats à l'asile dans des centres (avant d'arriver dans une commune du canton de Berne, une personne a traversé trois centres) et

on crée des systèmes qui infantilisent des adultes en leur enlevant la responsabilité de leur quotidien (dans les centres, on voit apparaître les problèmes qu'à toute personne se retrouvant sur une longue période en institution), en les traitant comme des enfants qu'il s'agit « d'éduquer », terme que j'ai entendu souvent de personnes qui travaillaient dans ce domaine (et ceci rappelle étrangement l'attitude colonialiste qui considérait les « petits nègres » comme des enfants qu'il fallait éduquer à la civilisation), en les empêchant de travailler et parallèlement en leur reprochant leur dépendance. Et bien des requérants d'asile qui étaient des personnes actives et responsables dans leur pays d'origine souffrent de cette situation de ne pas pouvoir prendre leur vie en main.

La non-intégration est une absurdité. Pourquoi laisser des personnes « végéter » durant des années sans leur permettre d'arriver mentalement en Suisse (pour peut-être développer un nouveau projet de départ par la suite) ? A cause de leur statut instable en Suisse et des raisons de leur exil, elles vivent avec leur corps ici mais, ne sont jamais vraiment arrivées ici, toutes leurs pensées s'orientant vers là-bas. De cette manière, elles n'arriveront jamais à apprendre la langue ou à vraiment se sentir vivre en Suisse.

Abus, vous avez dit abus ?

Quand « ON » parle de l'abus dans le domaine de l'asile, « ON » pense toujours à l'abus des requérants d'asile qui abuseraient de ce droit. L'abus existe, mais n'existe-t-il pas dans tous les domaines ? n'y a-t-il aucun Suisse

qui abuse d'un droit quelconque ou qui essaie d'échapper à ses obligations (impôts, excès de vitesse, assurances, etc.) ? A partir du moment où un besoin existe et où l'on crée un droit valable pour tous, il existe un abus de ce droit, certaines personnes essayant de tirer avantage de ce droit qui n'a peut-être pas été élaboré pour elles. Pourquoi y aurait-il sinon tant d'avocats de fiduciaires, de notaires et d'experts ? Le problème devient complexe, car lorsqu'il s'agit d'un demandeur d'asile qui essaie de trouver une solution pour sa vie, alors c'est un tordu, qui connaît tous les trucs, un tourbe qui n'est venu que pour profiter de la Suisse.



Dans mon travail, la question de l'abus m'interpelle souvent, mais pas là où on la soupçonne. Je rencontre dans mon quotidien d'abord l'abus de pouvoir, le petit abus, quotidien, le contrôle du courrier, les décisions du personnel d'encadrement si la personne peut aller ou non chez le médecin, le droit en tant que femme d'entrer sans frapper dans une chambre d'hommes ou vice-versa, le droit d'entrer sans prévenir dans les appartements des personnes, le droit d'enfermer les gens la nuit dans un centre, etc., ces abus que l'on rencontre si souvent et que personne ne semble remarquer.

Des limites à poser

Ne pas abuser du pouvoir sur des personnes faibles exige bien sûr beau-

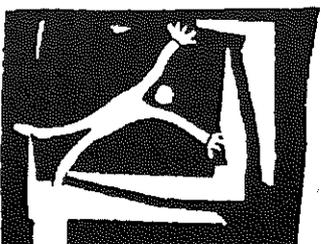
coup de discipline personnelle de la part des personnes qui encadrent les réfugiés et qui ont du pouvoir sur elles, car il faut poser des limites parfois difficiles à définir. Entrer dans un appartement pour des raisons concrètes peut être absolument justifié. Entrer systématiquement dans les appartements peut signifier le dépassement d'un droit fondamental qui est la protection de la sphère privée. Ici, il faudrait créer un code de déontologie avec une instance de contrôle du personnel. Permettre aux personnes qui se sentent abusées d'avoir un lieu où se plaindre. L'abus de pouvoir est souvent aussi lié à un racisme latent. A partir du moment où l'on pense devoir éduquer une personne, et partant où l'on se sent supérieur à elle, tous les abus sont possibles.

Manque de transparence

L'abus peut prendre d'autres dimensions, comme l'abus économique: des employeurs qui sous-paieraient leurs employés requérants d'asile, qui retiennent 10% du salaire pour le compte de sûreté ou l'AVS, mais qui ne versent pas leurs parts de cotisation; des propriétaires qui louent des taudis à des sommes qu'ils ne pourraient pas obtenir d'un locataire mais qui le reçoivent des oeuvres sociales parce qu'il est difficile de trouver des logements pour ce groupe-cible.

Il y a également l'abus du secret: un système cantonal qui permet aux communes de retenir de l'argent sur les forfaits qu'elles reçoivent de la Confédération et qui accumulent de grandes sommes qui finissent dans la caisse communale (ceci est légal) et qui re-

chignent à payer certains frais parce que leurs représentants trouvent que les réfugiés n'ont rien à faire chez nous. Pourquoi est-ce que les habitants de ce pays n'ont pas le droit de connaître les montants des réserves faites par les villes et les communes sur les forfaits de l'asile ? Pourquoi n'existe-t-il aucune transparence à ce niveau ? Si au début il s'agissait de faire des réserves en cas de frais inattendus, maintenant il s'agit souvent de remplir les caisses communales (il existe bien sûr des communes qui sont très généreuses à l'égard des requérants d'asile et il ne s'agit bien sûr pas d'elles mais je ne veux pas commenter moi aussi à diviser les communes en bonnes et mauvaises).



La mal-information

L'abus, c'est aussi l'abus de la mal-information. Combien de personnes savent ce que touchent réellement les requérants d'asile pour vivre ? combien de personnes savent que quand ils travaillent, les requérants doivent déposer 10% de leur salaire sur un compte de sûreté (ce qui, d'ailleurs, les empêche parfois d'être indépendants des oeuvres sociales) ? Combien de personnes savent que l'argent reçu doit être remboursé ?

Il y a aussi l'abus de la société, celui qui est latent, qui utilise les demandeurs d'asile pour les rendre coupables de tout (dans ce do-

maine, les légendes urbaines vont bon train).

L'abus peut même être sexuel comme cela est arrivé à différents endroits et arrive sûrement encore ailleurs (et il est tellement difficile de faire sortir les cas au grand jour quand une personne dépendante doit témoigner contre une personne de pouvoir) ou alors l'abus de la violence, comme le cas de personnes qui meurent pour avoir commis le crime de ne pas avoir le droit de rester en Suisse (cf. récemment le cas en Valais).

L'abus de terminologie

Et finalement, il y a l'abus de la terminologie. Quand on parle de réfugié économique, je ne peux que m'étonner de ce terme - peut-être pense-t-on aux riches qui viennent s'installer chez nous, pour économiser des impôts, comme à Zoug - car toute personne qui demande l'asile, si elle ne vient pas d'un pays en crise politique grave où des persécutions cruelles sont continues, ne peut pas rester en Suisse et est renvoyée déjà à la frontière. Il se peut qu'une personne n'était pas active politiquement dans son pays d'origine, mais la politique a eu de telles conséquences sur son quotidien que sa vie n'était plus soutenable chez elle. Alors c'est ça l'abus ?

L'abus de terminologie est aussi dans le bon et le mauvais étranger. Le bon étranger est un étranger riche, celui qui achète nos Rolex au Pakistan ou ailleurs, celui qui vient visiter notre pays en touriste, ou le riche Arabe qui s'installe à Genève (et alors per- somme ne s'inquiète s'il est intégré ou non). Ou celui qui mérite (or faut-

il mériter des critères ou les rem- plir ?)

Injustices au quotidien

Quand je pense à tout ça, je me demande - quand on sait que cette addition d'abus est l'expérience quotidienne de certains demandeurs d'asile - comment exiger d'eux de penser que la société fonctionne ici différemment de celle qu'ils ont quittée et qu'il faille être honnête, franc et correct (la plupart des requérants d'asile le sont). Quel exemple leur donnons-nous ? Ceux qui ne connaissent dans leur pays souvent que le favoritisme, concluent qu'ici en Suisse c'est pareil. Quoi de moins étonnant donc qu'ils s'obstinent à venir de-

mander dix fois la même chose même après avoir essayé un non puisque dans leur pays d'origine la onzième fois ils ont des chances d'obtenir un oui ?

Mais l'asile n'est que la pointe de l'iceberg.

Tant qu'en Suisse l'aide sociale ne sera pas conçue comme un droit, avec des critères bien définis et compréhensibles, mais qu'elle sera considérée comme une aumône qu'on attribue à une personne dans le besoin et selon le bon vouloir de celui ou celle qui l'octroie, alors tous les abus seront possibles.

Le processus de l'exclusion

Travailler dans le domaine de l'asile m'a fait reconsidérer la notion d'Etat de droit à laquelle je croyais fortement



- ou nativement. Du fait de l'origine d'une personne et de son statut, les droits ne sont pas les mêmes pour tous (droit d'établissement, droit de travailler, droit de recours, protection des données, bénéfice du doute, et autres). Comme le disait Jean de La Fontaine: « Selon que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

Si on vantait beaucoup les efforts de Glasnost en Union soviétique des années 80, on ne se penche pas beaucoup sur cette question dans le domaine de l'asile dans notre pays. Il est très difficile de regarder le dessous des cartes des personnes qui s'occupent des requérants d'asile. Les administrations ne sont pas transparentes et il n'est pas rare d'obtenir la réponse « décision selon des critères internes à l'administration » à la question sur des critères précis.

Inégalités de traitement

Si par exemple une commune donne un préavis négatif à la demande d'emploi d'un demandeur d'asile, non seulement ce dernier n'a aucun moyen de recours mais le personnel de la commune ne doit même pas expliquer la raison de son refus. On préfère aborder la question de cas en cas, permettant ainsi des dérapages de la part du personnel des centres ou des communes dus à l'arbitraire. L'arbitraire peut être positif ou négatif pour le demandeur d'asile, selon qu'il est considéré comme un « bon » ou un « mauvais » demandeur d'asile.

Ainsi, le destin d'une personne peut varier d'une commune à l'autre, selon

l'appréciation subjective du personnel d'encadrement. L'arbitraire me semble être un élément fondamental dans l'asile. Il est même institutionnalisé puisque le canton a créé un système de bonus/malus appliqué parfois même sans aucune justification, selon le bon vouloir du personnel encadrant. Un responsable de centre ou de commune peut même influencer la décision de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) sur le statut de réfugié d'une personne en affirmant simplement que cette dernière est récalcitrante. Sans que celle-ci puisse prendre connaissance du bien-fondé de ce préavis et faire recours. Elle n'est sou- vent même pas informée des critères qui ont motivé l'avis. A se demander s'il en existe de bien définis.

Manque de respect flagrant

Le pendant de l'arbitraire est pour moi le manque de respect institutionnalisé. Combien de technocrates gèrent le quotidien de personnes adultes, étrangères mais adultes, dans les centres, dans les administrations, à l'ODR ou dans des logements communs. Avec efficacité et rationalité peut-être, mais trop souvent avec si peu de respect.

On prône avant tout les vertus secondaires (propreté, ponctualité et ordre) plutôt que d'encourager les qualités humaines qui me semblent bien plus importantes pour la vie commune comme le respect de l'autre et des autres, la générosité, la bienveillance,



et l'hospitalité. Et pourquoi ne pas donner l'exemple ?

Devoir d'insurrection

Il faut s'insurger contre le fait que des personnes n'aient même pas l'intimité pour leurs besoins les plus intimes, un rideau séparant les toilettes du reste de la chambre qu'ils partagent avec d'autres personnes dans un centre d'accueil, contre le fait qu'on soit, enfant qu'adulte, toujours limité dans sa



liberté personnelle, de devoir demander des autorisations au personnel d'encadrement, parfois plus jeune, pour des détails de la vie quotidienne, devoir donner son permis de séjour pour une casserole.

Il faut s'insurger contre le fait qu'on mette tant de personnes dif-

férentes ensemble (essayez par exemple de mettre quatre-vingts hommes qui ont grandi en Suisse de la tranche d'âge entre seize et trente ans qui ne disposent pas de moyens financiers dans un centre vétuste où ils sont condamnés à l'oisiveté, ne produiraient pas des cass sociaux et des problèmes ? Je suis toujours étonné qu'il n'y ait pas plus de criminalité et de violence). Il faut s'insurger contre un système qui d'un côté crée des personnes passives, oisives et dépendantes et de l'autre des employés méfians, désabusés et sans empathie.

Or, je suis convaincue qu'avec très peu de moyens financiers on peut

accueillir les personnes d'une manière plus humaine et plus respectueuse. J'ai passé plusieurs séjours dans des hôpitaux. Dans un des services, le médecin en chef avait la devise « respect avant tout ». Avec quelques petits détails très touchants pour le patient, il instaurait un climat de confiance et de bien-être qui faisait supporter la douleur physique mais aussi psychique de se retrouver en hôpital et favorisait la guérison.

Des critères clairs

Je ne pense pas que les rencontres avec toutes les personnes qui viennent chez nous sont faciles, ni que les attentes correspondent toujours à ce que nous pouvons offrir, cependant je suis convaincue qu'une attitude plus respectueuse, qu'une plus grande transparence à tous les niveaux de l'administration, que la définition de critères clairs pour tous faciliteraient énormément le travail avec les requérants d'asile.

Ces derniers - tout comme les Suisses - ne comprennent généralement rien à l'asile. Ils citent souvent des exemples de personnes ayant obtenu tel ou tel avantage et se sentent seulement traités injustement. Ni les Suisses ni les demandeurs d'asile ne comprennent pourquoi certaines personnes reçoivent plus d'argent que d'autres, pourquoi certains droits existent pour les uns et pas pour les autres. Un besoin d'information et de clarté est très grand à ce niveau. Souvent, les personnes qui deviennent indépendantes financièrement sont étonnées des frais qu'elles occasionnent et si elles avaient eu à gérer directement ces

frais, auraient peut-être appris plus tôt combien la vie est chère en Suisse.

Un domaine complexe

Les lois, directives, ordonnances et applications administratives sont si compliquées qu'elles ne sont accessibles qu'à quelques experts au jugement très pointu. La population est très mal informée et ignore quel est le quotidien des demandeurs d'asile. Elle mélange sans autre étrangers et demandeurs d'asile (ce qui permet tous les amalgames possibles, ainsi un Noir qui conduit une voiture devient inévitablement un demandeur d'asile profiteur).

Les statuts eux-mêmes sont si compliqués que personne n'y comprend rien, même pas les personnes impliquées. Comment faire comprendre par exemple qu'il existe trois formes de permis B (humanitaire, migration de travail, réfugié reconnu) ? L'abécédaire des permis (A, B, C, F, N, S) ne sert qu'à créer une hiérarchie entre les migrants, à les diviser et à créer un système d'exclusion.

La fonction première du domaine de l'asile n'est donc pas - dans les lois comme dans la pratique quotidienne - au niveau local - d'accueillir des gens, mais de produire des différences, des catégorisations et, en dernier ressort, de l'exclusion si ce n'est l'expulsion.

Inciations au départ

Aider des personnes qui doivent quitter la Suisse à développer une perspective dans leur pays d'origine ou un autre pays ou bien encourager des personnes qui vivent mal la Suisse

d'accepter l'échec de l'exil et les soutenir dans leur nouvelle voie, quoi de plus honorable ! Mais quoi de plus choquant quand le qualitatif devient quantitatif, quand les arguments ne sont plus une aide à partir mais une incitation au départ pour ne pas dire une obligation ? L'exemple des renvois au Kosovo est représentatif de ces affirmations (les programmes pour les Bosniaques n'ayant pas utilisé les mêmes moyens de pression). Combien de personnes, rentrées à cause de la pression faite mais qui voulaient rester, auraient pu pour de l'action humanitaire (proclamée en mars 2000 pour les personnes vivant depuis sept ans en Suisse) ?



Pourquoi ne pas avoir présenté la situation telle qu'elle était et les choix possibles et de permettre aux personnes de décider elles-mêmes ce qu'elles voulaient faire, quitte à prendre un risque : d'un côté des faits (le renvoi) et des montants sûrs (aide au retour), de l'autre l'expérience qui permettait de prédire que des exceptions seraient accordées, mais sans aucune garantie.

Des pressions insistantes

Pourtant, il était clair que certaines personnes vivant en Suisse depuis longtemps recevraient une prolongation de leur permis de séjour quelques jours avant la date définitive de ren-

LA CRA UTILISE L'EXCEPTION POUR CONFIRMER LA RÈGLE

Pas d'avocat d'office pour les réfugiés

A peine remarquée dans la torpeur de l'été, une décision de principe rendue le 10 juillet par la Commission de recours en matière d'asile (CRA) vient de briser les espoirs de voir rétablir un minimum d'équité dans la procédure d'asile par le biais du droit à l'assistance judiciaire d'un avocat d'office. Très habilement, la CRA s'est saisie d'un cas assez inhabituel, où elle a accepté l'assistance judiciaire en première instance, pour souligner à plusieurs reprises que ce droit constitutionnel ne devait être accordé qu'*«extrêmement rarement»*, dans le domaine de l'asile. Les réfugiés, prétend la CRA, seraient en mesure de se défendre sans avocat d'office.

cale, sa méconnaissance de la langue ou ses problèmes de santé physique ou psychique.

Une procédure compliquée

Al'évidence, s'il est un domaine où cette logique devrait s'appliquer quasiment systématiquement, c'est bien dans le cas des procédures d'asile, où les requérants sont quasiment tous dans l'incapacité de défendre valablement leurs droits par eux-mêmes. Cela d'autant plus que la procédure d'asile a multiplié les chausse-trappes (délais de recours de vingt-quatre heures, décisions rendues dans une autre langue nationale que celle du canton d'attribution, débats byzantins sur les critères d'octroi de l'asile, interprétations acrobatiques du texte légal, etc.).

Formation pour mandataires bénévoles

A Genève, Elisa (réseau de mandataires bénévoles) propose une formation le samedi 29 septembre, pour toutes les personnes intéressées à aider les requérants à constituer leur dossier d'asile, ceci, entre autres, grâce à Internet. Enseignement et inscription: tél: 022-7333757 ou e-mail: elisa-asile@blewin.ch

Si le souci d'équité prévalait dans ce domaine, il y a longtemps que chaque requérant serait doté d'un défenseur d'office, comme le demandaient d'ailleurs déjà en 1990 la Fédération suisse

voï. Que l'ODR allait réagir aux indignations de la population qui côtoie les requérants et qui ferait des pétitions contre le renvoi de telle ou telle famille. Qu'au niveau purement logistique il ne serait pas possible de renvoyer physiquement 65'000 personnes de la Suisse en six mois ni de les faire accueillir à Pristina en si peu de temps. Que l'exemple de la Bosnie prouvait que des renvois massifs ne sont pas si simples. Que même Mme Metzler prévoyait un renvoi sur plusieurs années.

Or, on préférerait le jeu de pression psychologique pour pousser des gens à rentrer dans leur pays, faire même basculer en partie leur vie (quitter un travail ou une école qu'ils fréquentent depuis sept ans au moins) ou même la mettre en danger. Le seul choix présenté était entre toucher 4'000 francs, 2'000 francs ou rien du tout.



Même s'il n'est pas facile de gérer les difficultés qu'ont les personnes qui doivent partir et s'il est clair que certaines personnes sont mieux dans leur pays d'origine qu'en Suisse où elles sont complètement déracinées, et même s'il est clair que les ordonnances sont fédérales, l'attitude de pousser au départ à tout prix est malgré tout celle d'exécutants qui refusent de réfléchir sur les possibilités réelles d'application des lois.

Pour conclure

J'ai travaillé dans l'asile et j'ai gagné mon salaire dans ce domaine. Si je considère le nombre de séances, de réunions, de discussions qui ont eu lieu, de rapports, d'avant-projets, de corrections des projets qui ont été écrits durant la dernière année pour restructurer l'asile dans le canton, finalement pour arriver à une stratégie aussi peu innovatrice, alors ma conviction profonde grandit de jour en jour: en Suisse l'asile est un programme d'occupation pour des Suisses qui n'ont pas de travail.

Etsi, au lieu de créer l'exclusion et ses problèmes, on répartissait une grande partie de cet argent réellement aux demandeurs d'asile ou à des projets d'intégration dès leur arrivée un bon nombre de problèmes pourraient être résolus avec peu de moyens.

Heureusement, il y a dans toutes les communes des bénévoles, des enseignant(e)s, des employeurs, des secrétaires communaux, des responsables des oeuvres sociales qui sont prêt(e)s à s'engager et à lutter contre les injustices que j'ai décrites dans ce dernier chapitre.

Sans leur soutien, je n'aurais pas réussi à faire le travail que j'ai fait à l'OCA et je les en remercie. J'espère qu'elles uniront leurs forces et auront ainsi l'énergie de continuer à lutter contre l'injustice, à s'insurger contre un système malsain qui produit de l'exclusion au lieu de construire l'intégration de tous les habitants de notre pays y compris les demandeurs d'asile.

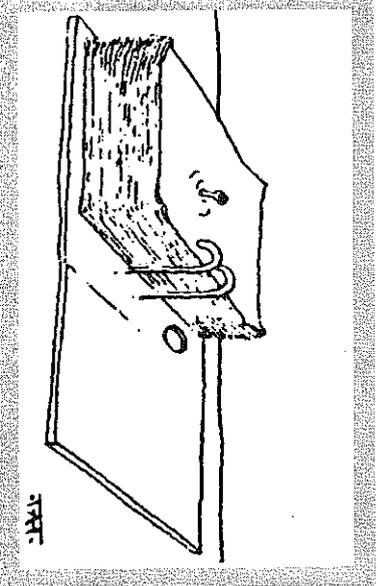
Francine Etequoz

des avocats, les Eglises, les Centres sociaux protestants (CSP), le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse.

L'hypocrisie de la CRA

Mais voilà. Pour les autorités en matière d'asile, une assistance judiciaire systématique conduirait à une collision frontale avec l'arbitraire avec lequel sont traités nombre de dossiers de réfugiés. Acculée à se prononcer sur cette question par les avancées du TF (auquel le domaine de l'asile échappe), la CRA devrait donc trouver une parade. Pour elle, les requérants d'asile n'ont pas besoin d'une assistance judiciaire classique, car ils sont déjà bien assez protégés.

Et la CRA d'énumérer, avec une hypocrisie sans borne: les représentants d'œuvres d'entraide présents aux auditions



FRAT

[dont elle oublie qu'ils ont été soigneusement muselés par l'Office fédéral des réfugiés (ODR), qui leur interdit toute fonction de défense], l'existence de traducteurs officiels (alors que la CRA sait très bien que ceux-ci ne sont bien sûr pas à la disposition des requérants lors-

que ceux-ci reçoivent un courrier officiel ou lorsqu'ils voudraient écrire à l'autorité), l'existence de services juridiques d'œuvres d'entraide (totalement débordés par tous les appels à l'aide, dont la Confédération se garde bien d'assurer le subventionnement. Et que certains requérants privés de moyens n'arrivent parfois même pas à attendre lorsqu'ils sont à l'autre bout du canyon), et la désignation de «*personnes de confiance*» pour les mineurs (un dispositif qui va dans le bon sens, mais dont le travail effectif en matière de défense juridique est parfois très limité).

Des droits au rabais

Bref, grâce à tous ceux qui se démentent pour aider les réfugiés laissés à eux-mêmes, la CRA estime qu'elle peut, sauf exception qui confirme la règle, se laver les mains du droit constitutionnel à une assistance judiciaire gratuite assurée par l'Etat. Pourtant, dans le domaine des assurances sociales, il existe aussi de nombreux organismes d'aide aux assurés, et cela n'empêche pas le Tribunal fédéral des assurances d'accorder toujours plus largement l'assistance judiciaire. Un arrêt du TF rendu en 1997 précise aussi que le seul fait de pouvoir être conseillé juridiquement, ne rend pas caduc le droit à l'assistance d'un avocat.

En refusant de s'aligner sur cette pratique, la CRA témoigne d'une bien curieuse conception de la justice.

Yves Brutsch

CORNELIUS KOCH

Un combat de 30 ans

Cornelius Koch, qui était encore parmi nous le 9 juin, au refuge de Bellevaux, pour une séance nationale de coordination du mouvement des sans-papiers, avait été de tous les combats depuis près de trente ans. Il est mort d'un cancer le 21 août 2001, âgé de soixante et un ans, et le mouvement de défense du droit d'asile perd avec lui son militant le plus expérimenté et le plus déterminé.

C'est que l'engagement de ce prétre, qui s'est peu à peu entièrement consacré à sa vocation de «*curé des réfugiés*» ne date pas d'aujourd'hui. En 1973, déjà, face au refus du Conseil fédéral d'accueillir plus de deux cents réfugiés chiliens, après le coup d'Etat de 1973, il avait été l'un des initiateurs de l'«*action places gratuites*» qui assura la venue clandestine et le premier accueil de plus de mille militants fuyant la torture. Tous finiront par

obtenir l'asile, et Cornelius ne cessera plus depuis lors de se battre avec opiniâtreté contre toutes les lâchetés de notre politique d'asile, multipliant les appels et les coups d'éclats. Homme d'action, Cornelius aimait s'impliquer sur le terrain plutôt que dans les querelles de structures. Agissant parfois en franc-tireur avec l'appui du très large réseau d'amis et de sympathisants qu'il s'était constitué avec le temps, il n'hésita jamais à mouiller sa chemise là où personne

n'agissait. Depuis dix ans, il avait ainsi multiplié les actions de solidarité à la frontière suisse, et son exemple aura été un aiguillon permanent pour assurer, envers et contre tout, l'existence d'un mouvement de défense du droit d'asile bien vivant. Il est mort avec l'immense satisfaction, de voir, avec le mouvement des sans-papiers, qu'une nouvelle génération de militants s'est levée. Une dernière fois: merci Cornelius.

CRIMINALITÉ

Nouveau délire policier

Peter Huber, l'homme qui a fait mettre en fiche tous les citoyens suisses critiques alors qu'il était à la tête de l'Office fédéral de la police, quitte le 1^{er} octobre l'Office fédéral des

«*Clandestines, clandestins ! Et puis...*»

Journée sur les clandestins en Suisse, samedi 3 novembre de 9h à 17h, Hôtel de la prairie à Yverdon-la-Bains, avec la participation de Pierre Bühler, professeur de théologie à l'Université de Zurich. Des ateliers de travail traiteront en autres, du travail, de la santé, de la situation des femmes, des possibilités de scolarisation et de formation, des requérants d'asile déboutés. Organisation: Commission protestante romande Suisse-Immigrés (CPRSI). Renseignement et inscription: Oscar Tosato, La Fraternelle, tél. 021-312 21 65, e-mail: frat@csp-vd.ch

étrangers sans faire dans la dentelle. Le rapport final du groupe de travail «*Criminalité des étrangers*», élaboré sous

«Boissons en exil»

Après avoir édité «Cuisine en exil», le Centre de rencontres et de formation pour femmes exilées «Camarrada» vient d'élaborer en collaboration avec l'espace de formation destiné aux femmes «Voie F», un livre de recettes de boissons confectionnées et réalisées par un groupe de femmes réfugiées. Razou, boisson à base de chou-fleur provenant de la Kosovo... Vous trouverez dans cette brochure richement illustrées par des sérigraphies, une vingtaine de recettes d'Afghanistan, Kosovo, Somalie, Syrie et Vietnam. A commander à Camarada, 19 ch. Villars, 1203 Genève, tél. & fax 022-244 03 39. Prix: 25.- fr. + port.

proposer à ce chapitre est une «amélioration de l'information fournie aux étrangers sur l'organisation, les tâches, les compétences et le fonctionnement de nos autorités, ainsi que sur le droit qui nous régit». Rien pour lutter contre la marginalisation et l'exclusion. La xénophobie a encore de beaux jours devant elle.

AFGHANISTAN

M. Gerber a un problème

Un courrier de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) du 17 juillet 2001 nous apprend que M.

Jean-Daniel Gerber est resté incrédule en lisant notre numéro 83, qui signale que l'ODR envisage de révoquer l'asile à un réfugié Afghan. «Si c'est vrai, j'ai un problème!» a déclaré le directeur, nous rapporte son porte-parole. Et bien, vérification faite, l'ODR a bien dû admettre que le cas présenté était bien réel. Il s'agit d'une erreur, l'intéressé a été rassuré par téléphone, et sa femme, arrivée récemment (d'où la réouverture du dossier) a déjà obtenu l'asile. Une erreur, «cela arrive dans les meilleures familles», nous écrit l'ODR. Sans doute. Mais quand on décide tous les jours de la vie des autres, écrire que la situation s'est sensiblement améliorée en Afghanistan, c'est particulièrement inquiétant. Tous

les réfugiés victimes de décisions aberrantes n'ont en effet pas la possibilité de présenter leur cas dans la presse pour attirer l'attention de M. Gerber.

Très attentif à notre journal, l'ODR dément par ailleurs que la consigne de ne pas sourire aux requérants ait été donnée au personnel du Centre d'enregistrement (CERA) de Vallorbe. Ici, le démenti est plus facile: il n'y a pas de trace écrite. Mais nous maintenons notre information, reçue de bonne source. Tant mieux si l'ODR s'emploie à la rendre caduque pour soigner son image.

Signalons enfin que l'ODR a annulé, le 20 juin, sa décision négative dans un cas Kosovar où elle affirmait que les soins étaient possibles sur place en se référant à divers organismes. Les vérifications du Centre social protestant (CSP) de Genève avaient montré qu'aucun n'était vraiment opérationnel (VE n° 82, p. 12: «soins en Kosovo, l'ODR ment»). Décidément, M. Gerber a des problèmes.

Symposium

Dans le cadre du VIII^e Congrès de l'Association pour la recherche interculturelle (ARIC) du 24 au 28 septembre, aura lieu, le jeudi 27 septembre de 16h30 à 18h30 à l'UNI Mail Genève, un symposium: Philosophie «interculturelle» et Histoire présente.

Intervenants: M.-C. Caloz-Tschopp, philosophe; l'interculturel déchiré par un conflit d'appartenance dans la citoyenneté; R. Ivekovic, écrivain, philosophe; les partitions comparées; Dr. I. Subilia, médecin; l'impact des durcissements de la politique d'asile sur la santé physique et mentale des réfugiés en Suisse; Ch. Tafelmacher, avocat; réflexions sur le droit, les catégories juridiques à la base de la politique d'asile et des renvois de Suisse.

Pour tout renseignement: tél. 022-705 91 39, e-mail: artic@pse.unige.ch

AIDE AU RETOUR

Aide au suicide ?

L'ODR qui a lancé en début d'année un programme d'aide au retour pour les réfugiés somaliens, a annoncé cet été la prolongation du délai d'inscription initialement fixé au 31 juillet 2001. Sans doute parce qu'il peine à trouver suffisamment de candidats au retour, ou plutôt au suicide. En date du 8 août, «Le Monde» résume la situation sur place sous le titre «des combats embrasent l'ensemble de la Somalie». L'ODR est-il au courant ?

VAUD

Nouvelle association

Le 30 juin dernier, s'est créé à Lausanne une Association des réfugiés, requérants d'asile admis

provisoires et appartains des du canton de Vaud. (ARRAAP). Ses quelque quarante membres, espèrent mieux prendre en main leur destin, exprimer leurs besoins et partager leur vécu. Pour tout renseignement: Arrapa - c/o la Fraternelle - 2 place M.-L. Arlaud - 1003 Lausanne - e-mail: arrapa@bluemn.ch

CONDITIONS DIACCUEIL

Juste un peu de calme et de respect

Monsieur B., âgé de cinquante ans, de nationalité algérienne et ingénieur de formation, a été attribué au canton de Berne après le dépôt de sa demande d'asile en 2000. Depuis, il se bat pour obtenir des conditions de logement décentes. Voici le récit de ses tribulations depuis son arrivée en Suisse. Juste une précision: au moment où nous écrivons ces lignes, il est toujours sans logement fixe. (Réd.)

J'ai passé un séjour de huit mois au centre de transit pour réfugiés de Lyss-Kappelen. A Lyss, on n'a aucune aide pécuniaire à part les trois repas quotidiens. Rien pour prendre un café, acheter un journal, envoyer une lettre, téléphoner à quelqu'un. Rien du tout, sauf si quelqu'un de passage me faisait don de quelques francs ! Absolument aucune activité spirituelle, donc réduit à l'état de vache dans une étable (manger, boire, etc.).

Main-d'œuvre à bon marché

Le seul moyen de se procurer l'argent de poche, c'est de se faire ou de se laisser asservir. Par exemple: travailler toute une semaine à raison de deux heures par jour (minimum) à laver les toilettes, douches, couloirs, escaliers. Quand on sait qu'on fait (minimum) douze heures par semaine, on comprend vite qu'on est payé à raison de 1.50 francs l'heure ! C'est de la main-d'œuvre bon marché prise sur des êtres humains qui n'ont pas le droit de manifester leur mécontentement, qui sont par ailleurs accablés par des conditions contraignantes (fuyant l'oppression et la persécu-

tion de despotes souvent soutenus par l'occident) et coiffés par aucun syndicat qui peut les défendre.

Un repos très relatif

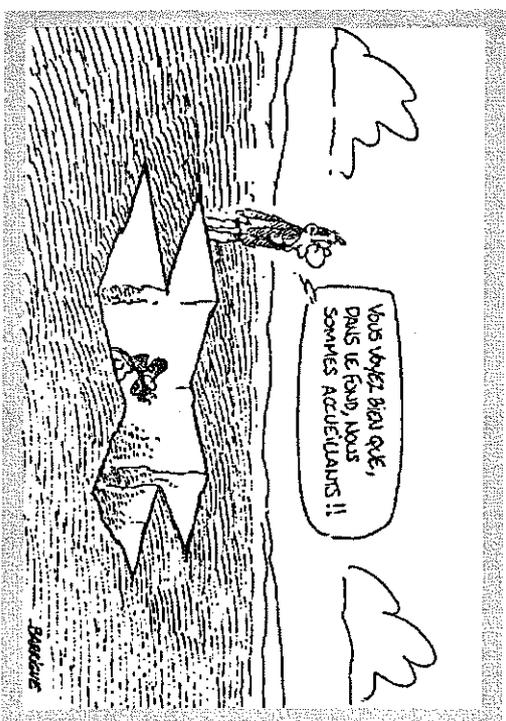
A Lyss, pas de repos, la nuit le bruit se prolonge jusqu'à une heure très tardive. Télévision, radio, hi-fi, claquement des portes, des gens qui courent dans les couloirs. J'ai supplié la directrice du centre de faire respecter le silence de nuit, pour que l'on puisse se reposer, lire ou dormir. Elle m'a répondu qu'elle ne pouvait pas toucher à la liberté individuelle des gens. Elle laissait régner le désordre pour rendre la vie insupportable, difficile, peut-être dans le but de nous pousser à bouger vers d'autres frontières ?

Aucun des gens qui sont arrivés avant moi n'ont eu d'aide pour des effets vestimentaires. Quand moi et d'autres personnes, nous sommes manifestés par écrit, elle nous a (à tout le monde) fourni une aide variable d'une personne à l'autre (une seule fois), allant de 80.- à 130.- francs. On ignore pourquoi cette différence (pourtant selon ce qu'on sait, l'aide doit être de 150.- francs).

Une manière de le «punir»

En fin de compte, j'ai été placé au 109 Metstrasse (centre pour «réfugiés recalcitrants», ndr.), où on envoie des gens de mauvais comportement (tout en sachant que je ne suis pas de ce genre) pour m'humilier parce que la

Metstrasse est un endroit connu de mauvaise réputation et où l'on doit se présenter chaque matin à 8h15 pour prendre les 8.- francs quotidiens. A ce moment, un autre supplice a commencé quand j'ai refusé oralement et par écrit de m'y rendre. L'expérience que j'ai tirée des neufs mois de vie au centre de transit m'a appris que les problèmes de nettoyage des W-C, de la cuisine, des lumières, d'invités, en plus d'incompétibilités de caractère dus à la culture, à l'éducation et à la différence d'âge, rendent cette cohabitation impossible.



Des sacrifices inutiles

Le chef du secrétariat des réfugiés accepta de me régler le problème comme convenu dans un modeste studio, seul, dans n'importe quelle commune. Après avoir attendu un mois, avec un repas par jour et sans la moindre aide financière, même pas pour acheter un denti-

frice ou un savon (et sans logement, ndr.), le problème ne fut pas résolu. Il me demanda de patienter encore. J'ai patienté au total quarante-neuf jours avec un seul ticket pour un seul repas par jour au restaurant populaire de Bienne. A l'approche de la fin de l'année 2000, je lui ai écrit pour lui demander de ne pas me laisser passer le nouvel an dehors. Il m'attribua provisoirement une chambre à Bienne composée d'une pièce de 1,90m sur 1,90m environ et une cuisine d'espace plus réduit, sans toilettes et sans douche (celle-ci se trouvait au 3^{ème} étage et la chambre au 1^{er}). Il me disait que c'était seulement pour un mois.

Après un mois, il me proposa de cohabiter avec trois personnes dans le même appartement à Orpurn (aux environs de Bienne).

Toujours à la rue...

Ne voulant pas me replonger dans les mêmes problèmes dans lesquels j'ai vécu des mois durant, si ce n'est pire après tout ce sacrifice de quarante-neuf jours avec un seul repas par jour et dans la rue, j'ai refusé Orpurn et je suis toujours dehors. Tout en espérant avoir expliqué de façon succincte la péripétie de ces longs mois de cauchemar, j'ose espérer que l'aube viendra y mettre fin.

M. B., requérant d'asile algérien

SUISSE

23 mai Berne, la «Freiplatzaktion» de Bâle et «Solidarité sans frontières» déposent une pétition «*Pas d'expulsion vers le Sri Lanka sans sécurité ni dignité*» contenant 2'366 signatures au Parlement fédéral.

3 juin Fribourg, une vingtaine de sans-papiers occupent l'église St-Paul. Ils demandent une régularisation collective de leur situation. Leur collectif de soutien compte déjà quelque 150 personnes.

11 juin Après P. Couchepin, R. Metzler s'oppose à une régularisation des sans-papiers.

11 juin Le Conseil national refuse une restriction de l'accès aux soins médicaux pour les requérants d'asile, mais accepte une motion demandant la création d'une assurance maladie spéciale pour les requérants d'asile, avec choix limité des médecins.

15 juin Le Conseil fédéral met en consultation jusqu'au 20 septembre le projet de révision de la loi sur l'asile. (cf. p. 9)

16 juin Journée des réfugiés, des manifestations se déroulent dans plus de 200 localités.

28 juin Le Tribunal fédéral desavoue les autorités de Bâle-Ville: un réfugié au bénéfice d'un permis d'établissement peut changer de canton de domicile, même s'il vit de l'aide sociale.

3 juillet Bülach (ZH), le médecin impliqué dans la mort du Palestinien K. Abu-zariéh lors de son expulsion en mars 1999 (cf. VE 75, p. 4) est condamné à 5 mois de prison avec sursis pour homicide par négligence. 2 policiers impliqués dans l'expulsion sont acquittés.

5 juillet 9'223 demandes d'asile ont été enregistrées durant le 1^{er} semestre 2001. 1'551 proviennent de la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo principalement), 888 de Turquie, 618 de Bosnie-Herzégovine et 596 d'Irak.

9 juillet Vaud, à la demande insistante du mouvement «En 4 ans on prend racine», une rencontre a eu lieu

avec une délégation du Conseil d'Etat. Sans aucun succès. Le même jour, à Berne, les représentants des gouvernements vaudois et fribourgeois obtiennent que certains dossiers soient réexaminés individuellement.

16 juillet Berne, une trentaine de personnes achèvent une marche de 3 jours en mémoire des victimes du massacre de Srebrenica. (cf. p. 11)

18 juillet Le corps des gardes-frontière indique que le nombre d'interceptions de requérants d'asile et demandeurs d'emploi tentant d'entrer illégalement en Suisse a une nouvelle fois diminué. Soit 2'259 cas, dont 428 concernaient des ressortissants des Balkans.

19 juillet L'Association genevoise des centres d'accueil pour requérants d'asile (AGECAS) porte plainte contre son comptable, accusé d'avoir détourné 150'000 à 170'000 fr., l'an dernier.

Combien de morts faudra-t-il ?

25 août - Sion (VS), un dernier hommage est rendu au requérant d'asile nigérian Samson Chahwu, mort par asphyxie dans une prison valaisanne le 1^{er} mai, alors qu'il résistait à son renvoi forcé. Le 30 juin, touchés par sa mort absurde, quelque 250 personnes ont défilé dans les rues de Sion pour exprimer leur révolte et leur indignation devant l'application des mesures de contrainte. Combien de morts faudra-t-il pour que cessent les renvois forcés ?

26 juillet Fribourg, à la demande du Conseil paroissial de St-Paul soutenu par les paroisses catholiques de la ville et Mgr Genoud, le préfet de la Sarine donne jusqu'au 20 août aux sans-papiers pour quitter les lieux.

30 juillet Dans une interview de «L'Aargauer Zeitung», Ch. Brunner, présidente du Parti socialiste suisse demande une amnistie générale pour tous les sans-papiers qui se trouvent en Suisse depuis au moins un an, pour autant qu'ils travaillent.

9 août Fribourg, quelque 100 personnes du collectif des sans-papiers remettent au Secréariat d'Etat à l'économie, la liste des 80 clandestins qui occupent depuis 65 jours l'église St-Paul.

12 août Selon un sondage réalisé pour la Radio suisse romande, 60% des Romands sont favorables à une régularisation des travailleurs clandestins.

15 août Vaud, on est sans nouvelles d'une femme kurde déboutée de la procédure d'asile et expulsée en Turquie il y a 5 jours, avec ses 3 enfants 2 autres familles kurdes sont également menacées de renvoi. Une d'elle, les Tunç de Pully (VD), vit dans la clandestinité depuis le 29 juillet.

17 août Chaux-de-Fonds (NE), la Maison du

Peuple est investie par une quinzaine de sans-papiers. Le collectif a le soutien de plusieurs personnalités politiques et syndicales.

17 août La commission du National accepte une proposition d'internement préventif des étrangers qui demandent l'asile lorsqu'ils sont arrêtés en situation illégale.

genbohl et au Centre d'art contemporain Fri-Art.

28 août La Commission fédérale des étrangers préconise aux cantons la création de «bureaux de médiation» indépendants pour aider et orienter les sans-papiers.

28 août Lausanne, les 9 Kosovars réfugiés dans



20 août L'Office fédéral des réfugiés (ODR) ouvre un nouveau centre de renvoi pour requérants d'asile à l'aéroport de Zurich-Kloten.

23 août Bâle, décès de l'abbé Cornelius Koch, ardent défenseur des réfugiés. (cf. p. 15)

25 août Fribourg, à 3h du matin la police évacue les locaux de l'église de St-Paul. Elle n'y trouve que des sympathisants. Les sans-papiers ont trouvé refuge chez les soeurs d'In-

l'église de Belleaux depuis le 25 avril, mettent fin à leur action. Ils ont reçu la confirmation que leur situation était en voie de régularisation et les familles ont obtenu une prolongation de leur séjour jusqu'en janvier 2002. Le mouvement «En 4 ans on prend racine» continuera sa lutte pour obtenir une solution pour ses 160 membres.

31 août Fribourg, la pétition en faveur des sans-papiers a récolté 12'000 signatures en 5 semaines.

EUROPE

30 mai Allemagne, des associations de défense des réfugiés ont dénombré durant les 2 dernières années 35 cas de Kurdes déboutés de la procédure d'asile, ayant subis des mauvais traitements après leur expulsion en Turquie.

20 juin Allemagne, une étude montre qu'une large majorité des requérants d'asile déboutés qui ont trouvé refuge dans des églises pour éviter leur expulsion, ont finalement été autorisés à rester.

MORDE

27 août Espagne, l'afflux d'immigrés clandestins en provenance du Maroc provoque de nouvelles tensions entre les 2 pays. Quelques 800 clandestins ont été interpellés dans le sud de l'Espagne durant le week-end.

12 juin Macédoine, le gouvernement adopte un plan de paix prévoyant une amnistie pour les rebelles albanais et un soutien de l'OTAN dans le désarmement de la guérilla.

L'UE plauche sur la réforme du droit d'asile
26 juillet. La Commission européenne adopte une proposition de Règlement établissant les critères et les mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres, qui vise à remplacer la Convention de Dublin. L'évaluation de cette dernière par la Commission elle-même, montre qu'elle a créé plus de problèmes, particulièrement à caractère légal, qu'elle n'a réellement fourni de solution. En 1998 et 1999, les requérants d'asile qui ont été transférés d'un Etat membre à un autre, n'ont représenté que 1,7% du total.

20 juillet L'Union européenne (UE) adopte une directive sur la protection temporaire en cas d'afflux massif de réfugiés. Valable un an (avec 2 prolongations possibles de 6 mois), elle ouvrira droit au travail, à la formation et au regroupement familial.

18 juin Inde, au moins 11 personnes sont tuées et des centaines blessées aux cours de violentes manifestations à Imphal (nord-est). Elles s'élevaient contre une décision du gouvernement de prolonger le cessez-le-feu avec les rebelles séparatistes.

26 juin Angola, les rebelles de l'UNITA revendiquent la mort de 74 soldats gouvernementaux lors d'attaques menées dans 6 des 18 provinces du pays.

26 juin Algérie, 6 personnes sont assassinées à Zoubira (sud d'Alger). Au total, plus de 80 personnes, dont plus de 40 membres des forces de sécurité, ont été tuées depuis le début du mois dans des violences attribuées aux islamistes armés. A Tizi Ouzou, hier, plus de 50 000 personnes ont participé à une marche à la mémoire du chanteur contestataire Matoub Lounès, assassiné il y a 3 ans.

2 juillet Environ 400 enfants ont été tués, plus d'un millier blessés, et 2 000 ont été laissés orphelins par la guerre menée par Moscou en Tchétchénie depuis octobre 1999.

4 juillet - La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance critique les pratiques racistes et discriminatoires des autorités locales en Croatie, envers les Serbes, les Bosniaques, les Roms et les Tsiganes.

6 juillet La République démocratique du Congo (RDC), selon le Programme alimentaire mondial (PAM), connaît la pire crise humanitaire traversée par le continent africain ces dernières années.

Suite à 32 mois de guerre, un tiers de la population est menacée par la faim et les maladies.

16 juillet Algérie, 12 personnes sont assassinées par un groupe islamique dans la région de Médéa. Le 14, 11 personnes ont été tuées et 5 blessées dans la région de Tizaza. Le 13 juillet, à Hassi Messaoud, plus de 80 femmes vivantes ont été sauvagement agressées lors d'une «expédition punitive», «préparée» par un prêche à la mosquée.

16 juillet Somalie, à Mogadiscio, au moins 72 personnes ont été tuées depuis le 12 juillet dans des affrontements entre policiers du gouvernement de transition et milices de chefs de guerre.

17 juillet Turquie, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la Turquie pour «procès inéquitable» concernant 4 ex-députés pro-kurdes emprisonnés depuis 1994, pour 15 ans, pour appartenance à une organisation armée séparatiste.

5 août Turquie, la grève de la faim des prisonniers politiques turcs et de leurs proches contre une réforme renforçant la détention en isolement fait un 30^{ème} mort, plus de 10 mois après son déclenchement.

7 août Cachemire indien, dans la gare de Jammu,

Algérie: la Kabylie se révolte
20 août. Algérie, après plusieurs marches de protestations contre la répression en Kabylie depuis mai dernier, près de 100 000 personnes participent à une marche organisée par la coordination des comités de village de Kabylie à Ifri. Elle survient après les échecs des marches d'Alger, le 5 juillet et le 8 août, où le pouvoir algérien avait interdit toute manifestation dans la capitale, et la manifestation du 14 juin qui a réuni quelque 600 000 personnes et fait 2 mort et 400 blessés. Le 30 juillet, la Commission nationale d'enquête sur les émeutes qui ont ensanglanté la Kabylie depuis avril, a conclu à la responsabilité de la gendarmerie. Pour rappel, selon un bilan officiel, les affrontements ont fait 60 morts et plus de 2 000 blessés.

des activistes musulmans ouvrent le feu sur la foule. 10 personnes sont tuées et 30 blessées. Les affrontements entre séparatistes musulmans et forces de sécurité se sont multipliés ces derniers temps.

10 août Angola, quelque 250 personnes sont tuées dans une embuscade de l'UNITA contre un train transportant plus de 500 civils fuyant les combats.

12 août Macédoine, alors que les partis macédoniens et albanais confirment la signature de l'accord de paix censé mettre un terme à 6 mois d'affrontements, sur le terrain, la journée est marquée par de violents combats à Radusa (nord) et à l'ouest de Skopje.

17 août Libéria, en 2 mois, plus de 40 000 personnes ont été contraintes de fuir les combats dans le comté de Lofa.

17 août Tunisie, à Tunis la police disperse brutalement des militants des droits de l'homme qui étaient la sortie de prison de la journaliste S. Bensédrine, porte-parole du Conseil national pour les libertés, qui avait dénoncé des attentats aux droits de l'homme.

21 août Sri Lanka, une attaque des séparatistes tamouls contre un poste de police dans le district d'Ampara, fait 22 morts et quelque 27 blessés. Les affrontements entre les rebelles tamouls et les forces gouvernementales se multiplient depuis l'attaque de l'aéroport international de Colombo par les rebelles, le 24 juillet dernier.

23 août Macédoine, les 1^{ères} troupes de l'OTAN chargées de recueillir les armes de la guérilla albanaise, débarquent à Skopje.

M.
YVES BRUTSCH
CSP - CASE 177
1211 GENEVE 8

JAB
1211 Genève 8

J'ouvre ma porte

A ceux que l'on traquait
dans l'aube pâle,

A ceux que l'on mettait
dans des wagons,

A ceux que l'on parquait,
maigres et sales,

A tous ceux qui jamais
ne reviendront,

A ceux qui se terraient
le souffle court,

A ceux qui se cachaient
par les labours,

A ceux qui arrivaient
devant nos plaines,

A qui l'on déclarait:
«la barque est pleine !»

A ceux que le vent pousse,

A ceux que le vent porte,

A ceux qui sont chassés,
J'ouvre ma porte !

A toi qui t'es enfui,
les yeux hagards,

D'un quelconque Chili
ou d'autre part,

A tous ceux qui ont vu
tomber leurs frères,

Sous les coups éperdus
des mercenaires,

A celui qui n'a rien,
que des départs,

Des avions clandestins,

des ports, des gares,

A ceux qui rêvent ici
d'un jour meilleur,

A ceux qui sont transis,

A ceux qui pleurent,

A ceux que le vent pousse,

A ceux que le vent porte,

A ceux qui sont chassés,

J'ouvre ma porte !

A ceux qui nous font peur
«parce que leur peau...»

Evadés de l'horreur
et des bourreaux,

et parce qu'il n'a pas
de passeport

A celui qu'on viendra
prendre à l'aurore,

A ceux qu'on reconduit
sous bonne escorte,

Menottés vers la nuit,
que l'on déporte,

A celui que l'on rend,
qui me ressemble,

A celui qu'on attend
et ses mains tremblent,

A ceux que le vent pousse,

A ceux que le vent porte,

A ceux qui sont chassés,

J'ouvre ma porte !

Michel Bühler